



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'EURE

Direction des Actions Interministérielles
Bureau de l'Urbanisme et de l'Environnement

Affaire suivie par Mme S. LEBRETON-DUVAL

T : 02 32 78 26 04

Fax : 02 32 78 26 38

sandrine.lebreton-duval@eure.pref.gouv.fr

Evreux, le 10 JUIN 2008

COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION (CLIC) de L'ETABLISSEMENT SNECMA A VERNON

Compte-rendu de la réunion du jeudi 17 avril 2008

Sous la présidence de Monsieur Thierry SUQUET, Secrétaire général de la Préfecture de l'Eure, s'est tenue le 17 avril 2008 à l'établissement SNECMA de Vernon, la deuxième réunion du Comité local d'information et de concertation de l'établissement SNECMA de Vernon.

Personnes présentes :

RUBON	Jean-Michel	Directeur des actions interministérielles à la Préfecture
LEMALLIER	Antoine	Chef du bureau de l'urbanisme et de l'environnement à la Préfecture
DOUCHIN	Marc	Directeur de la sécurité à la Préfecture
LEBRETON-DUVAL	Sandrine	Agent du bureau de l'urbanisme et de l'environnement à la Préfecture
ROZ	Gérard	Directeur adjoint SNECMA
SCIEZ	Gérald	SNECMA
DELAPORTE	Thierry	SNECMA
VIRMAUX	Emmanuel	SNECMA
THIEBOT	Paul-Marie	SNECMA
HOLUBEIK	Jean-Luc	chef de groupe de subdivisions Eure de la DRIRE
LABORDE	Sylvain	DRIRE EURE
CARSALADE	Jean	Adjoint au DRIRE
GABELLE	Dany	UFCE
SMELA	Agnès	Direction départementale de l'équipement
MOGNOL	Joël	Direction départementale de l'équipement
ROCABOY	Cyrille	Capitaine SDIS 27
MARY	Jean-Claude	Association La Sauvegarde de l'Environnement
WIELGUS	Jean-François	Maire adjoint de Bois Jérôme St Ouen
LANDAIS	Claude	Maire de Giverny
SOLVES	Robert	Maire de Tilly
LAURENT	Daniel	Maire adjoint de St Marcel
MENERAY	Jackie	Maire de Pressagny L'Orgueilleux
BARTHOULOT	Chantal	Maire adjoint de Panilleuse
MUTEL	Nicole	DDTEFP
CRAMPETTE	Sylvaine	Responsable urbanisme Mairie de Vernon
GIARD	André	Ville de Vernon

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 septembre 2006
- Présentation du bilan du système de gestion de la sécurité (SGS) de l'établissement SNECMA
- Présentation de la démarche PPRT : projection d'un documentaire
- Présentation de l'arrêté de prescription du PPRT et de la démarche à suivre
- Modification de la composition du C.L.I.C
- Présentation de la communication à chaud en cas d'accident sur une installation « Seveso » : information de la société civile
-

En préambule M. Thierry DELAPORTE directeur adjoint de l'établissement accueille les participants.

Approbation du compte rendu de la réunion du 13 septembre 2006

Le Président ouvre la séance et demande s'il y a des observations sur le compte rendu du C.L.I.C. du 13 septembre 2006.

M. ROZ relève qu'à la page 4 de ce compte rendu il faudrait remplacer dans la phrase « M. ROZ répond que les calculs sont basés sur des outils de modélisation **développés** par l'INERIS, achetés par SNECMA et utilisés dans le monde entier », le mot « développés » par « évalués ».

Le président demande s'il y a d'autres observations. Sans autre observation, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Présentation du bilan du système de gestion de la sécurité (SGS)

Le président convie l'assistance à écouter le bilan du S.G.S. de l'établissement SNECMA présenté par M. Gérard ROZ.

M. ROZ rappelle que le Système de Gestion de la Sécurité est l'ensemble des dispositions mises en œuvre par l'exploitant au niveau de l'établissement, relatives à l'organisation, aux fonctions, aux procédures et aux ressources de tout ordre ayant pour objet la prévention et le traitement des accidents majeurs. Il ajoute qu'en 2007, deux exercices ont été réalisés, un déclenchement de P.O.I. (plan opérationnel interne) et un secours à victime. Il rappelle enfin qu'une mise à jour des études de danger est faite tous les cinq ans.

A l'issue de cette présentation, le Président qui souligne le caractère particulièrement pédagogique de la présentation invite l'assemblée à poser des questions.

M. CARSALADE demande sur quel type d'incident a été déclenché le P.O.I. et quel en est le bilan

M. ROZ répond qu'il ne s'agissait que d'un exercice réalisé hors présence du personnel, comme pour le secours à victime. L'analyse de cet exercice doit donner lieu à la rénovation des moyens vidéos notamment lorsqu'il n'y a aucune présence sur les lieux à risque. Un autre exercice doit avoir lieu en 2008.

M. SOLVES constate qu'il a surtout été question de l'activité de la SNECMA en matière de prévention des risques. Il s'interroge sur l'information qui peut être fournie à l'extérieur notamment

aux riverains. Il souhaiterait qu'une information régulièrement mise à jour soit à la disposition de ces derniers.

M. DOUCHIN explique qu'une plaquette et des réunions d'information étaient prévues, pour l'information aux populations, sur le P.P.I. (Plan Particulier d'Intervention) qui vient d'être approuvé. Son périmètre étant remis en cause à l'occasion de l'examen des compléments aux études de dangers établis en vue de définir le périmètre d'étude du P.P.R.T. (Plan de Prévention des Risques Technologiques), il n'est pas en mesure de dire si le P.P.I. sera modifié à court ou long terme. Si c'est à court terme, l'information sera reportée. Si c'est à long terme, une information de la population sera faite sur le P.P.I. actuellement en vigueur mais qui devra être révisé.

M. DELAPORTE présente M. THIEBOT, attaché aux relations extérieures de l'établissement SNECMA et indique à M. SOLVES que M. THIEBOT est à la disposition des riverains qui souhaitent des informations.

M. DOUCHIN ajoute qu'il encourage les maires des différentes communes à organiser eux mêmes des réunions d'information dès qu'ils en éprouvent le besoin.

Présentation de la démarche PPRT : projection d'un documentaire

Suite à la projection, le Président insiste sur le fait que les PPRT ont notamment pour objectif de ne pas accroître les risques. Le film qui a été projeté aux membres du CLIC restitue très bien la démarche PPRT qui va débiter.

Présentation de l'arrêté de prescription du PPRT et de la démarche à suivre

M. LABORDE fait un point sur l'état d'avancement de l'instruction du P.P.R.T. de la SNECMA.

Il ressort de cette présentation que le périmètre d'étude du P.P.R.T. est de 3720 mètres en prenant en compte le risque de surpression (bris de vitres) dont le nouveau seuil retenu est de 20 mbar.

M. SOLVES demande quel était le seuil avant la modification.

M. LABORDE répond 50 mbar; ce changement n'est pas dû à une modification de l'activité de la SNECMA, il résulte de l'application de l'arrêté ministériel du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les installations classées, arrêté qui introduit ce nouveau seuil de surpression de 20 mbar.

M. SOLVES aimerait, en tant que riverain connaître les effets que cela peut engendrer.

M. LABORDE explique que les effets sont des effets indirects par bris de vitres pouvant entraîner des blessures par projection des débris sur les personnes présentes dans les locaux en cas de survenue du phénomène dangereux considéré.

M. GABELLE demande à quelle quantification correspond le niveau de probabilité E.

M. LABORDE répond que cela correspond à une probabilité d'occurrence inférieure à 10^{-5} , c'est à dire correspondant à un événement possible mais extrêmement peu probable.

Le Président demande si le projet d'arrêté préfectoral de prescription du PPRT suscite des remarques de la part des membres du CLIC.

M. WIELGUS, adjoint au maire de Bois-Jérôme-Saint-Ouen, expose que sa commune est en train d'élaborer son P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) et s'interroge sur son approbation sachant que le P.P.R.T. sera prescrit.

M. MOGNOL explique que tant que le PPRT n'est pas approuvé, il n'est pas opposable en tant que servitude d'utilité publique.

M. WIELGUS demande si une révision du P.L.U. sera nécessaire après approbation du P.P.R.T.

M. le Président déclare que c'est une question d'opportunité, une annexion du P.P.R.T. au P.L.U. est obligatoire, la révision du P.L.U. ne l'est pas. Il explique que la procédure d'élaboration du PLU peut se poursuivre quand bien même le PPRT est lui aussi en cours d'élaboration.

M. GIARD s'étonne que l'éducation nationale ne soit pas représentée et se demande comment les écoles seront alors informées.

Le Président rectifie et confirme que l'éducation nationale est représentée dans la composition du C.L.I.C. de la SNECMA par le proviseur du lycée Dumézil à Vernon et que les parents d'élèves sont représentés par Mme Hermil, représentante FCPE, mais que ces deux personnes se sont excusées.

M. MOGNOL précise qu'en matière d'information, l'IAL (Information aux Acquéreurs et Locataires) sera rendue obligatoire pour toute vente ou location dans le périmètre d'étude retenu du P.P.R.T.

M. DOUCHIN précise que cette obligation s'impose dès la prescription du P.P.R.T.

M. LEMALLIER rappelle que les communes concernées par ce P.P.R.T. recevront très prochainement le projet d'arrêté de prescription afin de se prononcer sur celui-ci, sans réponse de leur part dans le mois qui suivra leur saisine, elles seront réputées être favorables à ce projet.

M. LANDAIS explique la difficulté rencontrée lorsqu'il faut annoncer à un propriétaire que son terrain constructible ne l'est plus après approbation du P.P.R.T.

Mme SMELA répond qu'un terrain n'est pas constructible à vie.

Le Président précise que l'État a un rôle de protection des populations, il n'est donc pas concevable d'autoriser des constructions tout en sachant qu'il y a risque pour la sécurité publique.

Modification de la composition du CLIC

M. le Président explique que le CLIC a un rôle de relais d'information auprès du public, qu'en conséquence sa composition doit lui permettre de réaliser cet objectif. Il convient d'y ajouter les communes de Saint Marcel, Giverny et Pressagny l'Orgueilleux qui seront incluses dans le périmètre du PPRT.

M. LEMALLIER indique à M. GIARD, représentant de la mairie de Vernon, que celle-ci est en cours de consultation par la Préfecture afin de modifier la composition du C.L.I.C. et de permettre à une nouvelle association d'être relais d'information auprès des riverains.

M. GIARD mentionne la création de conseils de quartier, notamment à Vernonnet, qui pourront éventuellement entrer dans le C.L.I.C.

Communication à chaud en cas d'incident ou d'accident sur une installation « Seveso »

M. CARSALADE présente les nouvelles dispositions dont la mise en œuvre est fortement encouragée par le ministère pour la communication à chaud en cas d'incident sur une installation « Seveso ». Cette communication à chaud a pour objectif d'assurer une meilleure information du public sur les incidents notables ou perçus de l'extérieur, de faciliter la compréhension par tous de l'importance des risques présentés. Elle s'adresse aux élus locaux, aux associations de protection de l'environnement, aux riverains, à la presse locale... Elle s'appuie sur l'utilisation du premier indice de cotation de l'échelle européenne (quantité de matières dangereuses relâchées) pour exprimer l'importance des événements rencontrés. Cet indice de cotation pour les incidents notables devra dès maintenant être utilisé de manière systématique par les exploitants.

M. SOLVES demande qu' un glossaire des abréviations soit réalisé pour les prochaines réunions du C.L.I.C. car il estime difficile la compréhension des débats par des non-spécialistes.

M. CARSALADE acquiesce et est conscient que la vulgarisation des termes est nécessaire afin que tout le monde puisse comprendre.

Questions diverses :

M. CARSALADE commente rapidement, à partir du document intitulé « informations de l'inspection » remis en séance, les principaux textes en matière de prévention des risques, parus depuis la dernière réunion, et rappelle les nouveaux outils (sites Internet, CD-ROM) mis à la disposition du public pour accéder à l'information nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie tous les participants et lève la séance.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Thierry SUQUET